

RAPPORT ANNUEL 2022



**COOPÉRER
SANS
FRONTIÈRES**

Colophon

Éditeur responsable

Monsieur Frans Weekers
Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page

Secrétariat général de l'Union Benelux

Rédaction et Coordination

Secrétariat général de l'Union Benelux

Date: juin 2023

Cette publication est protégée par le droit d'auteur.

AVANT-PROPOS PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	4
ACTIONS DES INSTITUTIONS BENELUX	4
COMITÉ DE MINISTRES	5
1. UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE	6
1.1. La mobilité, épine dorsale du marché intérieur Benelux	6
1.2. Marché Benelux du détail	8
1.3. Promouvoir l'économie durable et œuvrer en faveur d'un cadre européen circulaire	10
1.4. Marché du travail et enseignement	10
2. UN BENELUX SÛR ET JUSTE	12
2.1. Concertation Senningen	12
2.1.1. Coopération policière	12
2.1.2. La gestion de crises	15
2.1.3. Asile et migration	17
2.1.4. Justice	18
2.2. La prévention des fraudes	20
2.3. Autres aspects de sécurité	21
2.3.1. Le renforcement de la coopération en matière de sécurité alimentaire	21
2.3.2. Autres sujets	22
3. UN BENELUX NUMÉRIQUE	23
3.1. La numérisation dans le domaine des transports et de l'économie	23
3.2. Numérisation et société	25
4. UN BENELUX RÉSILIENT ET CONSCIENT DE L'AVENIR	26
4.1. Climat et durabilité	26
4.1.1. Promouvoir la biodiversité et le développement durable	27
4.2. Énergie	28
4.3. Une Union Benelux où il fait bon vivre	31
5. UN BENELUX OUVERT	32
5.1. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie (RNW)	32
5.2. La Grande Région	32
5.3. La France	33
5.4. Le Conseil Nordique et les États Baltes	33
5.5. Benelux : Centre d'expertise en matière de coopération transfrontalière	34
5.6. Extension des consultations fluviales au sein du Benelux	35

AVANT-PROPOS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'année dernière, le personnel du Secrétariat a accompli un travail considérable, qui a débouché sur un grand nombre de résultats visibles.

Prenons par exemple la décision sur les camions à zéro émission. Cette décision permet au transport transfrontalier de marchandises au sein du Benelux d'avoir un tonnage maximum plus élevé que celui repris dans les réglementations européennes antérieures. Cela encourage non seulement le transport de marchandises sans émissions au sein du Benelux, mais garantit également la compétitivité de l'économie Benelux.

Un autre bon exemple concerne la décision Benelux relative aux matériaux et objets en métal et alliage destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Cette décision transpose conjointement une résolution du Conseil de l'Europe. Les entreprises et les consommateurs du Benelux disposeront ainsi de règles communes. Le Benelux est la première région de l'Union européenne à harmoniser les règles nationales dans ce domaine.

Mentionnons également la décision relative à la lutte contre les articles pyrotechniques lourds, ainsi que la décision relative au « pyro-pass », qui garantit que l'offre d'articles pyrotechniques sera la même de part et d'autre des frontières intérieures du Benelux.

Le présent rapport annuel reprend les exemples susmentionnés et plus de 60 autres projets en cours au sein du Secrétariat général.

Comme vous pouvez le constater, l'Union Benelux est et reste pionnière dans la coopération transfrontalière, un laboratoire pour la coopération européenne et un modèle d'intégration régionale. Au sein de l'Union, le Secrétariat général joue un rôle central pour renforcer et approfondir la coopération entre les trois pays. Il fait en sorte que le Benelux conserve sa place de premier plan au sein de l'Union européenne, à la fois en tant que précurseur et en tant que complément de la politique européenne.

Pour qu'un tel nombre de projets aboutissent à des résultats visibles et pour pouvoir remplir tous ces rôles à l'avenir également, un Secrétariat général moderne, efficace et flexible est nécessaire. Le nouveau Collège des Secrétaires généraux, qui a pris ses fonctions le 1er janvier 2023, a donc indiqué son intention d'investir pleinement dans un Secrétariat général pérenne, en exposant un nouvel élan pour les années à venir. Vous en observerez indubitablement les résultats lors de la prochaine période. Pour l'heure, nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport 2022 ! Une année riche en résultats auxquels le Secrétariat général a travaillé durement en collaboration avec les États membres et la présidence luxembourgeoise, et que le Collège considère avec une grande satisfaction.

ACTIONS DES INSTITUTIONS BENELUX

COMITÉ DE MINISTRES

En dehors de sa concertation habituelle lors de la réunion annuelle du Comité de Ministres, le 14 novembre, et des décisions sur les questions budgétaires et administratives, le Comité de Ministres a approuvé l'utilisation de plusieurs instruments juridiques au cours de l'année écoulée.

En termes de politique, on peut se référer à cet égard à l'adoption des décisions suivantes :

- Décision M(2022)3, actualisant certaines exigences concernant la masse maximale autorisée des véhicules routiers dans le trafic intra-Benelux, notamment à la lumière des évolutions relatives aux véhicules à émissions faibles ou nulles ;
- Décision M(2022)7, mettant fin à l'utilisation abusive de certains articles pyrotechniques (c'est-à-dire feux d'artifice) par des personnes qui ne disposent pas des connaissances particulières nécessaires ;
- Décision M(2022)9, favorisant la mise en œuvre du « pyro-pass » introduit par la décision M(2020)14 pour étayer les connaissances particulières requises pour certains articles pyrotechniques ;
- Décision M(2022)12, introduisant des règles harmonisées pour les matériaux en métal et alliage destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, en vue d'approfondir le marché intérieur et d'assurer un niveau élevé de protection de la santé des consommateurs.

Le Comité de Ministres a également donné son approbation à plusieurs nominations et mesures destinées au bon fonctionnement des institutions et organes de l'Union Benelux. Le Comité de Ministres a ainsi procédé au renouvellement du Collège des Secrétaires généraux dirigeant le Secrétariat général Benelux. Il a également établi un protocole d'amendement signé par toutes les parties contractantes le 6 décembre 2022 afin de combler une lacune concernant les privilèges et immunités de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Tous les instruments juridiques adoptés par le Comité de Ministres qui ne sont pas uniquement de nature interne peuvent être consultés dans la base de données juridique du Secrétariat général Benelux (<https://www.benelux.int/fr/info-professionnel-benelux/base-de-donnees-juridique>).

1. UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE

1.1. LA MOBILITÉ, ÉPINE DORSALE DU MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX

PROJET PHARE

FEUILLE DE ROUTE POUR LA STIMULATION DU VÉLO

La feuille de route Benelux sur le vélo¹ a été lancée en présence des ministres luxembourgeois et belges concernés, avec des actions concrètes et des projets communs pour promouvoir l'utilisation du vélo.

L'analyse coûts-bénéfices réalisée cette année, également présentée lors du lancement susmentionné, vient appuyer le contenu de la feuille de route.

À l'été, la déclaration européenne sur le vélo a été renouvelée et la coalition existante concernant le vélo a été élargie à l'Irlande, la Hongrie et la France.



MOBILITÉ DURABLE

Le Secrétariat général Benelux a poursuivi la gestion quotidienne du service commun Benelux IDRO (*ID Registration Organisation*) lancé en juillet 2021. Plus de 72 demandes d'identifiants ont été introduites par des opérateurs de bornes de recharge et des prestataires de services de mobilité. Un rapport financier annuel a été présenté aux pays Benelux.

Dans le cadre de la proposition de règlement de l'UE sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, une rencontre a été organisée entre les ministères compétents du Benelux et les fédérations de transport du Benelux pour aborder la question des points de recharge et des stations d'hydrogène pour véhicules lourds.

La décision concernant les camions zéro émission a été approuvée par le Comité de Ministres et présentée au secteur lors de la concertation Benelux en matière de transports, ainsi que lors de plusieurs conférences européennes sur la mobilité durable.

¹ <https://www.benelux.int/files/5816/6964/6342/FIETS-ROADMAP-DEF.pdf>

NAVIGATION CÔTIÈRE, INSPECTIONS DU TRANSPORT ROUTIER ET STATIONNEMENT DES CAMIONS

Outre les concertations habituelles sur la mise en œuvre de la convention du travail maritime et ses amendements, entre autres, les implications de la crise ukrainienne pour le transport maritime et la manière dont les trois pays y font face ont été abordées.

Concernant la reconnaissance mutuelle des certificats nationaux de sécurité des « bateaux navigant à proximité du littoral », on attend d'abord un arrêté royal belge relatif aux navires non conventionnels. Cet arrêté, et même déjà sa rédaction, peut être utile pour parvenir à un accord Benelux. La Belgique et les Pays-Bas reçoivent de nombreuses demandes pour des navires non conventionnels. Il s'agit d'une matière complexe, et les dispositions nationales varient considérablement. Avec le développement de l'offshore, cette question se fait plus urgente. Les participants à la concertation susmentionnée ont évoqué la création d'un cadre juridique pour les navires autonomes comme point de discussion supplémentaire.

Le dossier de la navigation estuaire a été remis à l'ordre du jour grâce à l'intervention du Secrétariat général et en bonne concertation avec les autorités compétentes, et un accord de principe a été trouvé pour formuler une solution sous la forme d'une décision Benelux.

ESPACE

Les trois séances de brainstorming d'experts, « observation de la terre », « télécommunications : connectivité IoT » (un type de réseau) et « start-ups » ont permis d'identifier plusieurs sujets sur lesquels les trois pays pourraient coopérer. Ceux-ci vont de l'approfondissement de la coopération dans le cadre de programmes spatiaux à venir (au sol et dans l'espace) à des projets pilotes conjoints, en passant par le renforcement des clusters spatiaux respectifs.

HYPERLOOP, UN POTENTIEL POUR LE TRANSPORT BENELUX

Une première réunion exploratoire efficace a eu lieu. Une table ronde a réuni plusieurs acteurs des autorités et du marché pour faire une première exploration du concept d'hyperloop et du potentiel de ce futur moyen de transport pour transporter des marchandises et des passagers à grande vitesse dans les pays Benelux. La table ronde a révélé de l'enthousiasme de la part des différentes autorités participantes à l'idée de développer davantage le concept, en y incluant les aspects plus financiers. La présidence néerlandaise a annoncé son intention d'aller plus loin à cet égard pendant l'année à venir sous la forme d'une exploration à l'échelle Benelux et d'un événement associé.

1.2. MARCHÉ BENELUX DE DÉTAIL



PROJET PHARE

MARCHÉ BENELUX DE DÉTAIL - RESTRICTIONS TERRITORIALES DE L'OFFRE (RTO)

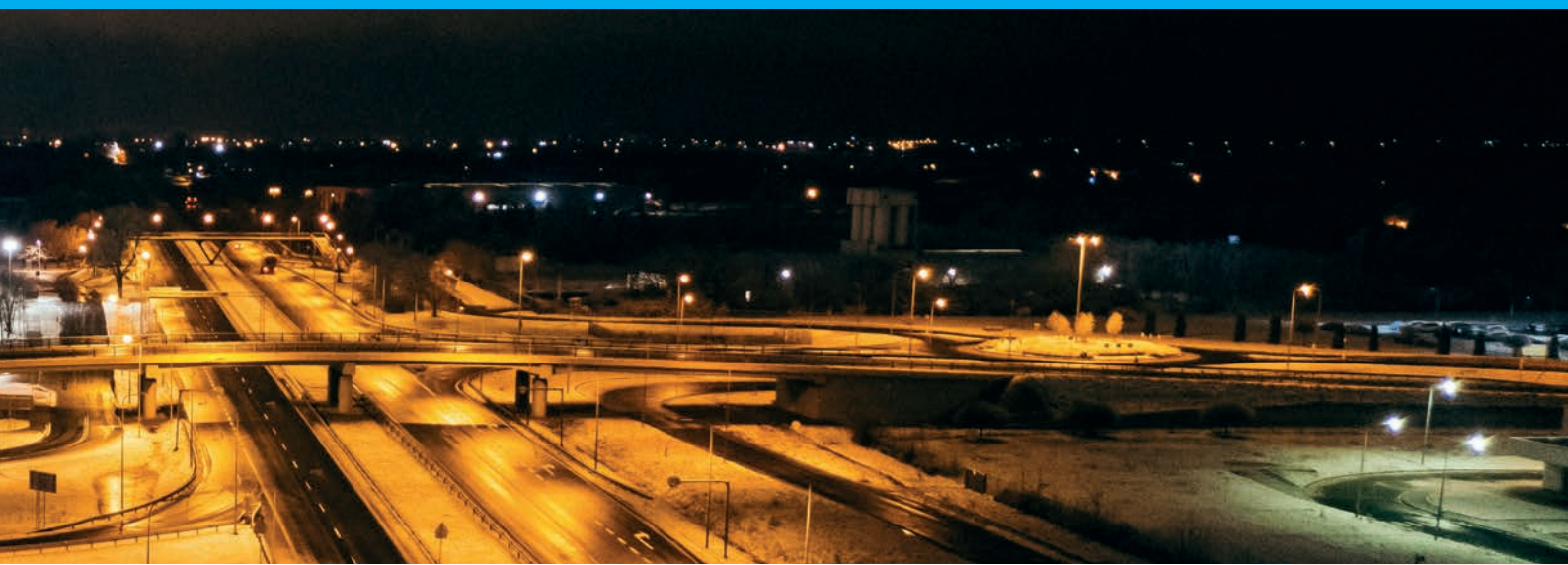
Suite au courrier conjoint envoyé en 2021 à la Commission européenne par les pays Benelux sur les RTO et en raison du manque d'initiatives européennes concrètes, les pays Benelux ont organisé en février 2022 une concertation avec la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (GROW) de la Commission européenne. En mars 2022, ils ont également organisé une réunion exploratoire avec les associations de consommateurs Benelux et européennes sur les RTO. Le même mois, le Secrétariat général a participé à une table ronde européenne sur le sujet. Lors d'une table ronde organisée par le Secrétariat général sur le marché intérieur Benelux en décembre 2022, les pays Benelux et le secteur du commerce de détail du Benelux, en présence de la Commission européenne, ont à nouveau explicitement souligné l'importance de la lutte contre les RTO.

LE MARCHÉ DE DÉTAIL EN MOUVEMENT

Dans le contexte du trentième anniversaire du marché unique européen et des priorités du sommet Benelux du 28 novembre, le Secrétariat général a organisé en décembre 2022 la table ronde « Le Benelux – laboratoire du marché intérieur ». La question centrale était de savoir comment poursuivre le développement du marché intérieur, et surtout comment et où le Benelux peut jouer un rôle de précurseur. La coopération actuelle a été évaluée, de nouveaux secteurs et thèmes ont été explorés, et des propositions de futurs sujets de coopération ont été identifiées.

Une attention particulière a été accordée aux secteurs du transport et de la logistique, du commerce de détail et des « *start-ups* innovantes ». La table ronde a été ouverte par le ministre luxembourgeois de l'Économie et a réuni près de cinquante représentants des ministères des Affaires économiques, de la Commission européenne, d'organisations internationales et des entreprises (35 organisations au total).

En outre, l'intégration de la Rhénanie-du-Nord – Westphalie au site web d'information Benelux Retail (<https://retail.benelux.int>) a été lancée. Celle-ci devrait être finalisée en 2023.



EXIGENCES PRODUITS

En octobre, les pays Benelux ont signé la Décision Benelux relative aux matériaux et objets en métal et alliage destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (M(2022)12). Avant la signature, le SG Benelux a accueilli une séance d'information organisée par les Pays-Bas à l'intention de l'industrie concernée. Après la signature, les pays Benelux ont choisi de coordonner la notification européenne obligatoire TRIS (*Technical Regulations Information System*) au niveau du Benelux.

Cette décision constitue la transposition commune d'une résolution du Conseil de l'Europe. Les entreprises et les consommateurs du Benelux disposeront ainsi de règles communes en la matière. Le Benelux est la première région de l'UE à harmoniser les règles nationales dans ce domaine.

POLITIQUE DE CONCURRENCE

La politique de concurrence est en particulier examinée à la lumière des évolutions européennes, tout en laissant de la place au partage des évolutions nationales. Les réunions d'experts sur le « Règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur » lancées en 2021 se sont poursuivies en février et en octobre 2022. En outre, une réunion exploratoire générale des experts des ministères de l'Économie des pays Benelux sur les évolutions nationales et européennes en matière de droit de la concurrence a eu lieu pour la deuxième fois en septembre.

1.3. PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DURABLE ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE EUROPÉEN CIRCULAIRE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

Les orientations pour l'année à venir ont été fixées lors d'une concertation stratégique, mettant l'accent sur le rôle de préparation et de renforcement de la concertation Benelux dans le contexte de l'UE. Des échanges spécifiques sur le règlement européen concernant les transferts de déchets et les systèmes de consigne ou les projets à cet égard ont permis de mieux préparer les orientations européennes. En outre, un soutien a été apporté au Benelux *Circular Economy Business Forum*, organisé par la Chambre de commerce du Luxembourg.

1.4. MARCHÉ DU DÉTAIL ET ENSEIGNEMENT

MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES TRAVAILLEURS

La *Traité sur la reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur* signé en 2021 par les pays Benelux et les États baltes est ouvert à l'adhésion d'autres pays. Avec l'appui du Secrétariat général Benelux, les parties contractantes ont établi à cette fin un manuel et un modèle pour l'adhésion au traité et ont déjà pris quelques contacts avec les représentants du secteur de l'éducation de pays candidats potentiels.

Le comité de pilotage stratégique pour la mobilité des travailleurs a évalué les activités Benelux de l'année écoulée et déterminé la ligne à suivre pour l'année à venir, en attirant à nouveau l'attention sur les thématiques importantes pour les travailleurs frontaliers et le développement de la mobilité de la main-d'œuvre dans les régions frontalières, telles que la comparabilité des données, la comparabilité des diplômes et des qualifications professionnelles, la facilitation des stages transfrontaliers ainsi que les questions liées à la sécurité sociale et à la fiscalité, comme le travail à domicile. Une consultation écrite des organisations intéressées (autorités locales, eurégions, partenaires sociaux et organismes de mise en œuvre) a eu lieu cette année encore, avant la réunion du comité de pilotage.

BROCHURES

Les brochures destinées aux travailleurs frontaliers ont été mises à jour, en concertation avec les ministères concernés des trois pays. Les sept versions des brochures ont été publiées sur le site du Benelux ainsi que sur le portail « travail frontalier », et via les canaux de diffusion de nos partenaires. Ces brochures sont destinées à informer et renforcer la mobilité des 80 000 travailleurs frontaliers qui font la navette entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, ainsi qu'aux professionnels du secteur.

PORTAIL

Les informations utiles aux travailleurs frontaliers concernant leur situation au niveau fiscal et social sont mises à disposition sur le *portail* du Benelux « Point de départ travail frontalier » (<https://startpuntgrensarbeid.benelux.int/>).

Les informations de base qui y figurent sont complétées par le renvoi vers les sites officiels des ministères et organisations compétents au sein des pays Benelux et de la Rhénanie-du-Nord – Westphalie. De nombreux citoyens ont été informés et réorientés vers les instances compétentes afin d'obtenir des informations relatives à leur situation transfrontalière.

TRAVAIL À DOMICILE/TÉLÉTRAVAIL

En collaboration avec l'*Institute for Transnational and Euregional cross border cooperation and Mobility* (ITEM) de l'université de Maastricht, le Secrétariat général a organisé une journée thématique sur le travail à domicile dans une perspective transfrontalière, en mettant l'accent sur la position du travailleur frontalier, les aspects de sécurité sociale et la fiscalité. Un rapport reprenant les principaux éléments abordés, les défis liés à l'harmonisation des politiques concernant le statut fiscal et social des travailleurs frontaliers au sein du Benelux ainsi que les conclusions débattues entre experts a été réalisé.

2. UN BENELUX SÛR ET JUSTE

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

PROJET
PHARE

2.1.1. COOPÉRATION POLICIÈRE

MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ DE POLICE BENELUX

Le Traité de police Benelux a été approuvé par les parlements des trois pays. Pour certaines formes de coopération, les parties concernées doivent préciser les modalités par le biais d'accords et d'arrangements d'exécution et définir comment les possibilités offertes par le nouveau traité seront exploitées dans la pratique. Les partenaires ont travaillé sur ces accords afin qu'ils puissent entrer en vigueur en même temps que le traité.

Il s'agit notamment d'accords d'exécution, de décisions ou d'arrangements d'exécution concernant :

- la consultation des banques de données policières respectives dans un poste de police commun ;
- la consultation des banques de données accessibles à la police lors de patrouilles mixtes et de contrôles conjoints ;
- l'échange de données de référence pour la reconnaissance automatique des plaques minéralogiques (ANPR) ;
- la désignation de l'autorité compétente qui peut autoriser exceptionnellement le transport ainsi que le port d'armes et de munitions qui ne peuvent normalement pas être transportées et portées lors d'une intervention ou d'une présence transfrontalière ;
- le transport transfrontalier et l'accompagnement de personnes dans le cadre de la législation sur les étrangers, dont l'utilisation commune des officiers de liaison et la poursuite transfrontalière.

Des accords ont également été conclus quant aux autres activités nécessaires pour encadrer la mise en œuvre opérationnelle du traité. Il s'agit notamment du développement de l'application de police Benelux et d'une mise à jour du module de formation « Franchir la frontière sans inquiétude ».



LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX STUPÉFIANTS

Les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord – Westphalie ont renforcé leur coopération en matière de lutte contre le trafic international organisé de drogues (de synthèse) via les services postaux et de courrier. Les partenaires visent une approche intégrée. Des représentants de la police, des douanes et du ministère public des pays Benelux et de RNW ont collaboré à ce projet. Des dispositions ont été prises concernant des points de contact uniques (SPOC) pour ce phénomène dans les pays afin de promouvoir une communication et un échange d'informations rapides. Une image commune de la criminalité (modèle de processus) concernant ce phénomène a été développée. En outre, dans le cadre de ce projet, un modèle de barrière contre cette forme de criminalité a été élaboré par le Réseau européen de prévention de la criminalité (EUCPN) et le Réseau européen pour l'approche administrative de la criminalité grave et organisée (ENAA). Ceux-ci ont utilisé des fonds européens à cet effet. Dans ce cadre, une coopération a également été mise en place avec des représentants des services postaux et de courrier.

Les services de police partagent les images de la criminalité et travaillent sur des images communes de la criminalité. Outre l'image commune de la criminalité (modèle de processus) susmentionnée concernant les envois de drogue par les services postaux et de courrier, les analystes de la police travaillent à une analyse commune de la criminalité dans le North Sea Port (fusion des ports maritimes de Gand, Terneuzen et Flessingue). Enfin, la coopération Hazeldonk avec la France peut également être citée dans ce contexte (voir aussi : concertation Hazeldonk p. 14).

CYBERCRIMINALITÉ

Les partenaires du Benelux et de Rhénanie-du-Nord – Westphalie ont mis sur pied quatre réseaux d'experts. Chacun des quatre pays a pris l'initiative sur un thème prioritaire. Les quatre thèmes sont : le phishing, le ransomware/darkweb, l'intelligence open source (OSINT) et la criminalistique numérique. Les experts ont partagé leurs connaissances spécialisées et renforcé leur réseau. Les experts sont ainsi mieux armés pour faire face aux menaces de la cybercriminalité.

COOPÉRATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE

Le formulaire d'assistance mis à jour et le scénario pour les événements de grande envergure ont été approuvés par la concertation stratégique Benelux « Police ». Il a également été convenu que, pour le déploiement d'unités spéciales (DSI/DSU), qui est réglé dans le Traité, les services concernés doivent établir leur propre formulaire qui décrit clairement les procédures dans les pays. Ces informations pourront ensuite être partagées avec les différents services de police.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

VIOLENCES DANS LE FOOTBALL

Un des piliers de la coopération est la recherche de possibilités de déploiement de mesures restrictives transférables au sein du Benelux, afin d'éliminer le sentiment d'impunité, en combinaison avec un système de contrôle de l'application équivalent dans les trois pays. Dans ce cadre, le Centre de recherche et de documentation scientifique (WODC), institut d'expertise du ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité, mène actuellement une étude. Par ailleurs, les partenaires examinent sous la direction d'experts du service de la Sécurité du football du Service Public fédéral intérieur belge comment optimiser l'échange d'informations dans ce domaine. En outre, il a été question de la manière dont les instruments juridiques Benelux visant à limiter les pratiques pyrotechniques peuvent être exploités pour lutter contre l'utilisation abusive d'articles pyrotechniques (feux d'artifice) dans les stades de football et aux alentours.

CONCERTATION HAZELDONK

Les partenaires en matière de sécurité (pour la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France) ont continué d'œuvrer à la mise en œuvre du plan d'action opérationnel (PAO).

La coopération renforcée donne de bons résultats concrets sur le terrain. Ces résultats sont résumés dans le communiqué de presse Hazeldonk conjoint pour l'année 2022, publié entre autres sur le site web Benelux. Le Secrétariat général soutient déjà la coopération stratégique et opérationnelle Hazeldonk, ce qui est très apprécié par les partenaires. Au cours de l'année, les partenaires ont également demandé au Secrétariat général de fournir un appui à la concertation des magistrats et à celle de la police judiciaire.

OFFICIERS DE LIAISON

Une réflexion est en cours concernant les « journées de retour », les rencontres régionales et l'expansion du réseau LO (liaison officers) existant, en ce compris les officiers de liaison Benelux.

Les évolutions susmentionnées, y compris les nouveaux officiers de liaison Benelux, sont en cours d'évaluation. Les premiers résultats devraient être connus dans le courant de 2023.

CONVENIR D'UNE COMMUNICATION ADÉQUATE INTERNE ET EXTERNE ENTRE LES SERVICES DE POLICE ET LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Cette coordination est cruciale dans le contexte du nouveau traité de police Benelux, tant sur le plan interne qu'externe. Cette réflexion se fait également dans le cadre d'une perspective et d'une vision Benelux.

Il a été convenu d'élaborer une stratégie de communication commune avec des sessions d'information pour les chefs de corps et d'autres fonctionnaires de police après la mise en œuvre du nouveau traité. Une réunion d'information sera également organisée pour les responsables de la communication des différents services de police et des ministères nationaux compétents.

FORMATIONS

Différentes formations sont en cours d'actualisation dans le cadre du nouveau traité et, outre la formation générale « Franchir la frontière sans inquiétude », des modules spécifiques sont en cours d'élaboration pour les unités spéciales. De plus, il a été décidé de mettre à jour l'application Benelux Police en fonction du nouveau traité.

CONSULTATION BENELUX HIGHWAY

Une coopération entre les pays du Benelux a été mise en place en lien avec une concertation Benelux « Highway », dont l'objectif est de renforcer la coopération transfrontalière opérationnelle sur une base périodique, suivant une répartition géographique en zones Nord, Centre et Sud. En outre, une rencontre semestrielle au niveau stratégique/politique est prévue, lors de laquelle les chefs d'unité se réuniront à Bruxelles pour la concertation des pays « Highway ». Un rapport sera transmis à la concertation stratégique Benelux « Police ». Une réunion de lancement a eu lieu le 22 novembre 2022 au Secrétariat général Benelux.

2.1.2. GESTION DE CRISES

ATELIER THÉMATIQUE DE RETOUR D'EXPÉRIENCES

Sous la présidence du Haut-Commissariat à la protection nationale, les directeurs et cadres des centres de crise du Benelux, ainsi que des experts de la gestion de crise et de la santé de la Grande Région et de la Rhénanie-du-Nord – Westphalie, se sont rencontrés les 19 et 20 octobre à Luxembourg pour un atelier intitulé « Leçons tirées de la pandémie ».

Trois thématiques concrètes ont été mise en avant, à savoir l'impact de la pandémie sur l'organisation des structures de gestion de crise, le rôle de la logistique et l'importance de la création de stocks stratégiques résilients futurs et la surveillance épidémiologique de la Covid-19.

Ces échanges ont permis de dégager certaines tendances indispensables pour la mise en place de mécanismes de collaboration plus poussés afin de préparer au mieux les acteurs intervenant dans la gestion de crises à tous les scénarios possibles. Les nouveaux défis pour les gestionnaires de crise sont nombreux, comme mieux coopérer avec le secteur privé ou définir plus clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs.



ANALYSE DE LA GESTION DE CRISE SUITE AUX INONDATIONS

Face à ce risque récurrent que sont les inondations, les pays du Benelux ont organisé le 21 avril, à Senningen, un atelier permettant d'échanger sur les défis rencontrés lors des dernières inondations et d'éclairer l'impact des phénomènes météorologiques futurs sur la gestion de crise. L'atelier a permis de réunir autour de la table les décideurs en matière de gestion de crise et les experts du secteur de l'eau.

La rencontre était subdivisée en deux parties, la première partie a mis l'accent sur le changement climatique et les défis futurs en matière de prévision, d'alerte et de cartographie des inondations, alors que la seconde partie s'est davantage focalisée sur la gestion de crise et la résilience de la population.

Ces échanges ont permis de dégager certaines tendances visant à mieux gérer ensemble ces catastrophes et tenter de les anticiper, ils ont en outre présenté une réelle plus-value sur le plan national comme l'élaboration de nouveaux plans d'intervention ou la révision de l'alerte à la population.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

APPROCHE EUROPÉENNE

Les pays du Benelux ont continué de stimuler le développement du réseau des Directeurs des centres de crise européens, avec la tenue de plusieurs rencontres de celui-ci dont l'objectif est de développer la coordination entre les autorités nationales de gestion de crise et de partager l'expertise :

Le 29 mars s'est tenue une réunion virtuelle depuis le Secrétariat général, axée sur la crise ukrainienne.

Le 28 avril, le réseau s'est réuni à Bruxelles, en présence du ministre de l'Intérieur belge et de 24 pays, afin de poursuivre la réflexion commune sur la situation de crise en Ukraine, tirer les leçons des crises passées et enfin renforcer la coopération du réseau avec la signature de cinq centres nationaux supplémentaires au protocole de coopération.

Enfin, le 30 novembre, le réseau s'est réuni au Secrétariat général du Conseil de l'UE afin d'approfondir les liens avec les structures européennes.

INTENSIFICATION DU FLUX D'INFORMATIONS CONTINU ENTRE LES CENTRES DE CRISE

Les concertations de la plateforme « Crise-Covid », mise en place par le Secrétariat général au début de la pandémie, se sont poursuivies à un rythme mensuel, mais les thématiques ont été étendues à d'autres sujets d'actualité comme la crise ukrainienne ou les questions d'énergie (gestion de crise).

Le 27 octobre, le Haut-Commissariat à la protection nationale a organisé une visite d'échange et de rencontre au Centre de crise du Luxembourg. Cette visite a eu un franc succès auprès des participants des centres de crise respectifs des pays du Benelux et de la Rhénanie-du-Nord – Westphalie. Elle a permis non seulement de visiter les locaux du Centre national de crise, mais également d'échanger sur le concept de gestion de crise, les moyens de communication utilisés ainsi que leurs systèmes de redondances permettant de réagir rapidement à toute crise éventuelle.

Enfin, un test des canaux de communication a été réalisé le 6 juillet, à l'initiative de la délégation luxembourgeoise. Le test est globalement positif hormis quelques soucis avec la vidéoconférence.

Ces rencontres et ces tests sont essentiels pour les agents opérationnels afin d'identifier leurs homologues et ainsi renforcer les liens et développer la connaissance réciproque.

2.1.3. ASILE ET MIGRATION

RÉUNION DE HAUT NIVEAU EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION

Afin de clôturer la présidence luxembourgeoise du Benelux, les Directeurs généraux en matière d'asile et de migration se sont réunis le 1^{er} décembre. Cette rencontre a permis aux pays de préciser leurs priorités nationales et les défis actuels en matière d'asile et de protection temporaire, ainsi qu'en matière d'immigration et de retour. La crise ukrainienne, la gestion de l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, la problématique de l'accueil et les possibilités de régularisation furent également abordées.

ANALYSE CONJOINTE DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS EUROPÉENS

Les experts se sont réunis en octobre pour échanger sur la mise en œuvre du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). La première partie de la réunion était consacrée aux aspects relatifs à la mise en place par les États membres des unités nationales ETIAS, y compris les changements législatifs et la formation nécessaires. La seconde partie a couvert les deux sous-thèmes suivants : la prise de décision relative aux autorisations de voyages et la gestion des données dans le cadre de l'ETIAS. Les pays du Benelux ont souligné l'utilité de ces réunions de partage d'expériences sur la mise en œuvre de l'ETIAS.

COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

Il a été constaté que l'accord administratif Benelux Dublin visant à renforcer notre coopération au niveau des procédures Dublin fonctionne bien dans la mesure où, dans la majorité des cas, les délais raccourcis prévus par cet accord sont respectés et les transferts réalisés de manière flexible. Il a été prévu de réaliser à présent un suivi deux fois par an.

Concernant le projet Asile, Migration, Radicalisme (AMR), celui-ci a vu le jour après les attentats de Paris et de Bruxelles, où il est apparu nécessaire de détecter les extrémistes ou les terroristes potentiels via une harmonisation de nos flux d'informations. L'option a été prise de rédiger un texte qui concerne uniquement les services de migration des pays du Benelux. Ce projet est toujours en cours, mais sa mise en œuvre semble très compliquée et les perspectives sont minimes vu la sensibilité de la question.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

2.1.4. JUSTICE

MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS ET MESURES

Avec la Rhénanie-du-Nord – Westphalie et l'Allemagne, les pays Benelux entendent renforcer le principe fondamental de l'UE qu'est la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions judiciaires en coopérant autour de la mise en œuvre transfrontalière des sanctions et des mesures. La base de cette coopération est le projet CrossBES. Les Pays-Bas pilotent ce projet.

Les partenaires ont concrétisé l'une des recommandations du rapport CrossBES, à savoir la clarification des règles applicables en cas de fourniture d'assistance et de mise en œuvre transfrontalières concernant des personnes condamnées souffrant de troubles mentaux dans le cadre d'une sanction ou d'une mesure. À cette fin, des concertations ont eu lieu avec les professionnels concernés des pays. Le résultat est un aperçu comparatif des réglementations et des formes d'assistance existant dans les différents pays, qui a permis de développer les connaissances et d'aider la pratique.

La France a lancé un projet subventionné par l'UE qui s'aligne également sur d'autres recommandations du rapport CrossBES. Les Pays-Bas et la Belgique y ont participé, toujours dans le même but de promouvoir le transfert des sanctions, des mesures et des personnes entre les pays. Ce projet portait sur les peines privatives ou restrictives de liberté et les sanctions pécuniaires et a permis de rassembler les informations pertinentes dans un manuel pratique et des vidéos d'information destinés à la fois aux professionnels chargés de la mise en œuvre et aux personnes détenues dans un pays autre que leur pays d'origine. Le manuel donne un aperçu des réglementations applicables, des obstacles pratiques et des solutions. Il facilitera davantage le transfert (plus fréquent et plus aisé) des sanctions et des personnes entre les pays Benelux (et d'autres pays de l'UE), permettant ainsi aux condamnés de se réinsérer dans leur propre pays. Les Pays-Bas et la Belgique souhaitent partager ces résultats avec le Luxembourg et la RNW, ce qui devrait contribuer à l'exécution des sentences, même dans un pays autre que celui où elles ont été prononcées, et à la prévention de l'impunité.

RENFORCEMENT DE L'ÉCHANGE TRANSFRONTALIER D'INFORMATIONS SUR LES VÉRIFICATIONS DE PRÉ-EMPLOI (PES)

Les partenaires Benelux et l'Allemagne continuent d'œuvrer à l'optimisation de l'échange d'informations dans ce domaine. Le partage d'informations a encore été amélioré en 2022. Une journée d'étude pour les experts a été préparée. Son thème était la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne sur l'ECRIS-TCN et l'exploration de nouvelles possibilités d'échange d'informations pour les vérifications de pré-emploi grâce à cette nouvelle directive.

ATTENTION ACCRUE ENVERS L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE PAR LES TRAFIQUANTS D'ÊTRES HUMAINS

Le 11 octobre, des experts des trois pays se sont réunis au Secrétariat général pour discuter de la problématique de l'établissement de la preuve de l'exploitation économique.

Cette forme d'exploitation consiste à forcer une personne à travailler dans des conditions contraires à la dignité humaine. Elle est présente dans tous les secteurs économiques, mais souvent difficile à identifier. La police et les inspecteurs du travail font parfois face à des situations où il est difficile de déterminer s'il s'agit effectivement d'un cas de traite ou de conditions particulièrement abusives. Or, l'établissement de la preuve et la qualification exacte des faits entraînent des conséquences sur le plan de la prise en charge de victimes présumées et les procédures judiciaires. Les représentants des trois pays ont eu l'occasion d'échanger sur la définition de l'exploitation par le travail et les différentes formes qui peuvent exister, ainsi que les rôles respectifs des acteurs impliqués dans la détection.

Cette journée d'étude a permis aux experts d'analyser les développements récents dans le domaine de l'exploitation du travail et d'identifier les difficultés liées aux preuves et les conséquences qui en découlent, notamment concernant la prise en charge des victimes présumées, ainsi que de réfléchir ensemble à des actions communes pour lutter contre ces abus.

2.2. LA PRÉVENTION DES FRAUDES

LUTTE CONTRE LES ACTIVITÉS FRAUDEUSES EN MATIÈRE DE TVA

Lors d'un colloque Benelux organisé à Bruxelles par la Belgique, les ministres et secrétaire d'État des trois pays, physiquement présents, ont appelé à davantage d'actions communes contre l'écart de TVA (qui se présente autrement dans chaque pays) : la différence entre les recettes de TVA attendues et ce que les autorités fiscales ont effectivement perçu. Le partage des bonnes pratiques et des connaissances entre les pays Benelux devrait conduire à une action plus décisive et plus ciblée pour détecter les fraudes et garantir le paiement de la TVA, certainement dans une région qui est fortement imbriquée tant au niveau transfrontalier qu'économique.

Grâce à ce colloque, les trois pays ont mis leurs idées en commun. Le partage des bonnes pratiques et des idées novatrices entre les administrations fiscales des pays Benelux produit d'importants résultats.

PRÉSENTATION DU GUIDE D'UTILISATION TNA POUR UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la 19^e réunion du groupe Eurofisc, du 18 au 19 octobre, un guide d'utilisation pour le Transaction Network Analysis (TNA), élaboré en coopération entre le Benelux et les États membres, a été présenté.

La force du TNA réside dans une meilleure identification des chaînes frauduleuses, car l'outil interconnecte les plateformes informatiques fiscales de tous les États membres participants, permettant un accès plus rapide aux informations sur les transactions transfrontalières. En définitive, cela permet une intervention plus ciblée des autorités, et les pertes subies par le trésor public, du fait de la fraude carrousel à la TVA, peuvent ainsi être réduites.

Le Benelux a commencé le développement de cet outil permettant de détecter et d'analyser les fraudes potentielles en 2014. En 2016, le Conseil ECOFIN (le Conseil « Affaires économiques et financières » de l'UE) a décidé de poursuivre le développement du TNA et, en mai 2019, le système a été lancé au niveau de l'Union européenne.

Après un an d'expérience, les pays Benelux ont pris l'initiative, avec la France, de rédiger un manuel d'utilisation pour les utilisateurs professionnels. Le manuel est destiné au travail quotidien des utilisateurs de TNA dans les États membres de l'Union européenne.

NÉGOCIATION DU TRAITÉ MULTILATÉRAL BENELUX RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Les négociations relatives au projet de traité Benelux pour l'amélioration de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale ont été poursuivies. Huit réunions de négociations ont eu lieu, sous présidence luxembourgeoise.

Lors de ces réunions techniques, les quatre chapitres centraux du projet de traité (inspections/contrôles conjoints et concertés, détachement, contrôle des prestations, recouvrement des cotisations et prestations sociales indues) ont été retravaillés et amendés par les experts.

Ce traité vise à améliorer et à renforcer la coopération transfrontalière en matière de protection des conditions de travail décentes et de la santé et de la sécurité au travail. Son objectif est également de veiller à ce que les citoyens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. L'idée est que ce traité fournisse une base juridique et un cadre commun aux activités telles que les inspections conjointes et concertées, la prévention de la fraude aux allocations et les échanges de données entre les pays.

2.3. AUTRES ASPECTS DE SÉCURITÉ

2.3.1. LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CONCLUSION DE NOUVEAUX ACCORDS EN MATIÈRE VÉTÉRINAIRE

Les responsables des services vétérinaires (CVO) des trois pays du Benelux, de la France et de l'Allemagne se sont rencontrés le 7 décembre 2022.

La mise en œuvre et l'application du règlement (UE) 2016/429 relatif à la législation européenne « santé animale » a des répercussions sur des accords Benelux et bilatéraux antérieurs concernant les mouvements transfrontaliers de certains animaux. Plusieurs accords transfrontaliers actualisés ont été finalisés ou sont en voie de finalisation au niveau des négociations techniques. Cela concerne le package frontalier des bovins, le package frontalier des ovins et caprins et les mouvements des oiseaux élevés en captivité. L'objectif général poursuivi par ces accords est de faciliter le mouvement de ces animaux tout en favorisant le bien-être animal. La procédure d'approbation formelle pour l'utilisation des instruments juridiques Benelux a démarré fin 2022 en ce qui concerne plus spécifiquement le package frontalier des bovins, ovins et caprins, et se clôturera en 2023.

VENTE DE PRODUITS SUR INTERNET

L'idée initiale de réaliser une campagne de sensibilisation commune relative aux allergènes a finalement été abandonnée. Il a en effet été constaté que les données disponibles n'étaient pas assez fournies par rapport aux groupes cibles concernés par la campagne potentielle.

L'attention de la coopération s'est dès lors concentrée sur le *Mystery shopping*, avec l'organisation, le 28 avril 2022, d'une journée d'étude durant laquelle les responsables du contrôle des trois pays du Benelux ont partagé leurs expériences et leur expertise en vue d'optimiser la protection des consommateurs. Les aspects relatifs à l'usage d'un moyen de paiement sûr et des adresses de livraison garantissant l'anonymat ont été plus spécifiquement développés. Un rapport technique a été élaboré et diffusé vers ces experts.

APPROCHE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un nouveau groupe de concertation stratégique sur la sécurité alimentaire a été officiellement lancé le 9 novembre 2022 à Luxembourg suite à la signature d'un mandat de coopération par les chefs des agences de sécurité alimentaire des trois pays du Benelux que sont l'AFSCA en Belgique, la NVWA aux Pays-Bas et l'ALVA au Luxembourg.

Désormais, de hauts fonctionnaires des trois pays se réuniront régulièrement pour aborder conjointement les questions touchant à la sécurité de la chaîne alimentaire au sein du Benelux et au niveau régional et agir ensemble pour promouvoir les intérêts communs au sein de l'Union européenne. C'est précisément ce qu'ils ont fait le 25 novembre 2022, en amont de la réunion des chefs des agences de sécurité alimentaire de l'Union européenne, en parcourant l'ordre du jour de cette réunion et en déterminant leurs positions communes.

ALIMENTATION POUR ANIMAUX

Le 4 octobre 2022 s'est tenue une concertation Benelux élargie à l'Allemagne (niveau central et la Rhénanie-du-Nord – Westphalie) relative aux aliments pour animaux au cours de laquelle différents développements européens ont été abordés (questions d'interprétation ou d'implémentation). Il s'agit notamment du Règlement (UE) 2019/4 relatif aux aliments médicamenteux ou encore de la révision en cours du Règlement (CE) 1831/2003 relatif aux additifs.

Par ailleurs, un programme commun de surveillance a démarré en automne 2022. En particulier pendant les mois d'hiver, on trouve dans le commerce des aliments destinés à nourrir les oiseaux sauvages. Les substances indésirables présentes dans les aliments pour animaux peuvent avoir un impact néfaste sur la santé animale ou l'environnement. L'action commune a pour but de se faire une idée de la pollution et de la qualité des aliments pour animaux et se clôturera au premier trimestre de 2023.

2.3. AUTRES ASPECTS DE SÉCURITÉ

2.3.2. AUTRES SUJETS

COOPÉRATION ENTRE LES UNITÉS D'INFORMATION DES PASSAGERS

Les experts nationaux concernés se sont réunis à deux reprises au Secrétariat général, au sein de la Maison du Benelux, notamment pour échanger sur les conséquences du jugement de la Cour de Justice de l'UE relatif à la directive sur les données des dossiers passagers PNR² (*Passenger Name Record*), pour le travail opérationnel des unités nationales information passagers sur le suivi de l'évaluation de la directive API (*Advance Passenger Information*) ou pour discuter de l'opportunité de collecter des données PNR sur d'autres moyens de transport comme les trains. Cet échange entre les experts nationaux concernés représente une plus-value importante, car il permet non seulement de communiquer les bonnes pratiques et les dernières évolutions, mais aussi d'aborder des problématiques opérationnelles et de les partager avec les décideurs politiques de nos trois pays partenaires.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une réunion thématique a été organisée sur le thème des ADAS (systèmes avancés d'aide à la conduite). Il s'agit d'applications techniques qui permettent une conduite plus sûre et dont la présence est de plus en plus souvent exigée dans les voitures en Europe. Le sujet a été abordé sous différents angles : des infrastructures routières appropriées, l'utilisateur et la technologie. Les partenaires ont échangé les bonnes pratiques et ont discuté des problèmes potentiels en cas de défaillance de ces systèmes. Des propositions ont finalement été formulées pour que ces systèmes fonctionnent de manière optimale dans la pratique.

FEUX D'ARTIFICE

La décision Benelux M(2022)7 visant à lutter contre l'utilisation abusive d'articles pyrotechniques (feux d'artifice) des catégories lourdes déterminées et permettant aux seules personnes autorisées d'acheter et de détenir des articles de certaines catégories lourdes a été signée par le président du Comité de Ministres, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères le 27 septembre 2022.

Le délai de mise en œuvre de cette décision est de deux ans.

La « décision pyro-pass » adaptée M(2020)14 a également été signée par le ministre luxembourgeois le même jour. Pour celle-ci, des considérations complémentaires liées au RGPD ont été prises en compte, et des possibilités supplémentaires ont été créées pour les vérifications par les autorités compétentes. À cette fin, le délai de mise en œuvre a également été prolongé jusqu'au 7 décembre 2023.

² HvJ EU 21 juni 2022, C-817/19, ECLI:EU:C:2022:491 (Ligue des droits humains)

3. UN BENELUX NUMÉRIQUE

3.1. LA NUMÉRISATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉCONOMIE

LE JUMENT NUMÉRIQUE - INFRASTRUCTURE, UN MODÈLE POUR L'AVENIR

Les gestionnaires des réseaux routiers des trois pays Benelux ont décidé de travailler ensemble pour créer un « jumeau numérique » des principaux corridors du Benelux. Après la formation d'un comité de pilotage stratégique comprenant des gestionnaires d'infrastructures routières des Pays-Bas, de Flandre, de Wallonie et du Luxembourg, une procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été préparée au cours du second semestre de 2022. Cette étude clarifiera la valeur ajoutée qu'un jumeau numérique peut apporter à la pratique quotidienne des gestionnaires, et fournira un aperçu des coûts de développement du jumeau numérique. L'appel d'offres sera lancé début 2023.

PROJET
PHARE



3.1. LA NUMÉRISATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉCONOMIE

NUMÉRISATION DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

La phase I du projet pilote « Lettre de voiture numérique » s'est achevée avec succès sur la conclusion, par les pays, que la configuration élaborée par les pays Benelux permet une utilisation fiable de la lettre de voiture numérique pour les autorités. Cette configuration a également été adoptée dans son intégralité dans le règlement européen concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises (eFTI). Toute l'attention se concentre désormais sur les meilleures solutions (techniques) possibles pour le développement d'un point d'accès commun qui permet aux inspecteurs d'accéder aux données de l'ensemble des lettres de voiture numériques présentes dans un camion avec un seul login et un seul identifiant. À cette fin, la première étape consiste à tester une application capable de connecter les bases de données des prestataires de services représentés dans le projet pilote. Les spécifications techniques nécessaires à cet effet ont déjà été élaborées précédemment dans le cadre d'une étude. En outre, en vue du partage de données, les partenaires ont commencé à explorer la possibilité d'intégrer et de tester un point d'accès commun dans une architecture de réseau de démonstration mise en place dans le cadre du projet européen FE-DeRATED, qui respecte également les spécifications techniques mentionnées ci-dessus.

MAAS (*Mobility as a Service*)

Au cours du second semestre 2022, avec l'aide d'un consultant externe et la contribution d'experts du Benelux, un rapport a été rédigé pour identifier les obstacles qui empêchent actuellement le déploiement réussi des écosystèmes MaaS dans le Benelux. Ce rapport servira de base à une prochaine phase où l'on examinera comment ces idées peuvent être appliquées à un projet concret existant.

TRANSPORT EXCEPTIONNEL

Les partenaires ont travaillé sur le développement d'une application commune pour poursuivre l'automatisation de la délivrance et de la gestion des autorisations de transport exceptionnel. Il sera également possible d'adapter un permis déjà délivré, qui est souvent valable plusieurs mois, pendant sa période de validité, par exemple à la suite de conditions météorologiques particulières ou de calamités. La Région wallonne et la Région flamande prennent l'initiative dans ce domaine. Une proposition de projet technique est maintenant prête et est soumise au groupe de travail concerné.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Il convient d'adapter de manière spécifique la mise en place technique des factures électroniques et des « transactions financières sous-jacentes B2B et B2G » dans le nord-ouest de l'Europe dans le cadre prévu par la directive 2014/55/UE. Pour ce faire, et en s'inspirant des pays nordiques, les autorités compétentes des trois pays Benelux ont discuté des orientations de développement technique qui correspondraient le mieux au marché Benelux, idéalement complété par la France et l'Allemagne à terme. Afin d'accélérer le processus de réflexion, de le pérenniser et d'obtenir le soutien des autorités, le groupe de travail a commencé à rédiger un premier projet de déclaration Benelux.

NUMÉRISATION DES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Le 25 octobre, une journée d'étude fut organisée entre les administrations douanières et fiscales des trois États membres concernant l'impact de la nouvelle législation des règles TVA dans le commerce électronique. Le Secrétariat général Benelux s'est chargé d'organiser une rencontre entre les DPO (*Data Protection Officer*) des douanes pour échanger sur l'interprétation du RGPD et explorer les possibilités d'échange d'informations entre pays, notamment dans la lutte contre le trafic de drogues synthétiques.

3.2. NUMÉRISATION ET SOCIÉTÉ

TRANSMISSION ININTERROMPUE DU SIGNAL 5G

En application de la déclaration 5G qui les lie, les États membres du Benelux se sont informés mutuellement de l'avancement du déploiement national de la 5G et de l'internet haut débit. Plusieurs opérateurs participent à des projets pilotes 5G transfrontaliers, souvent financés en partie par des fonds européens. Les États membres ont conclu qu'une norme technique (européenne) pour la transmission transfrontalière du signal 5G était souhaitable, mais que l'initiative en la matière devait venir du secteur lui-même.

4. UN BENELUX RÉSILIENT ET CONSCIENT DE L'AVENIR

4.1. CLIMAT ET DURABILITÉ

ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une concertation stratégique entre les directeurs généraux des pays Benelux, en présence de la DG Climat européenne, a mis en évidence le rôle exemplaire du Benelux dans le dossier climat. Des réunions sur la politique macro-fiscale dans la stratégie européenne d'adaptation au changement climatique et à la problématique de la chaleur ont enrichi les connaissances. Par ailleurs, la plateforme « Climat » Benelux a vu son contenu se développer, et a accueilli de nouveaux partenaires de coopération. Un atelier sur le financement vert - dans une constellation élargie – a également été organisé qui a initié des actions vis-à-vis de l'Europe pour que cette question figure plus clairement à l'ordre du jour. Pour finir, la concertation pré-européenne entre les directeurs « Eau » du Benelux a été relancée à l'initiative du Secrétariat général.

**PROJET
PHARE**



AGRICULTURE DURABLE

Les experts nationaux compétents ont été réunis et ont procédé à un premier échange de connaissances sur les priorités de la politique agricole, les investissements dans l'agriculture intelligente, son financement et les défis à venir.

4.1.1. PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Un tableau à valeur indicative comprenant les espèces exotiques envahissantes dites « prioritaires » pour les pays Benelux (à savoir celles qui posent le plus de difficulté en termes d'expansion, de dommages économiques et de dommages aux écosystèmes) a été réalisé. Un tel tableau permet de mieux identifier les espèces qui méritent une approche commune. Afin de rester pertinent et complémentaire avec les actions européennes, il a fallu attendre l'actualisation de la liste européenne de ces espèces qui a été publiée en juillet. Sur cette nouvelle base, le groupe de travail technique a confirmé son intérêt pour une journée d'étude avec un focus très spécifique et a confirmé le maintien en l'état de la décision Benelux M(83)27, dans l'attente de nouveaux développements scientifiques.

HARMONISATION DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE CHASSE

Un processus de réflexion relatif à l'actualisation éventuelle de certains éléments et/ou suppression d'autres de la convention Benelux relative à la chasse (et des décisions de mise en œuvre) a été lancé. Dans cette optique, le Luxembourg a stimulé une consultation des partenaires de coopération afin de leur soumettre des idées d'élargissement des moyens autorisés dans le cadre de la chasse. Sur cette base, chacune des délégations a proposé des points qui mériteraient d'être actualisés. Le fruit de ces réflexions a été soumis à la discussion des partenaires de coopération et a débouché sur un avant-projet de décision Benelux.

De plus, l'Office français de la biodiversité a sollicité le Secrétariat général Benelux afin d'organiser une consultation des partenaires de coopération sur la chasse (quelques grandes lignes). Le territoire couvert concerne les pays du Benelux + Grande Région. Un document d'étude comparative des situations rencontrées dans l'espace couvert par la consultation a été réalisé et diffusé auprès des partenaires concernés pour analyse.

4.2. ÉNERGIE

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE PENTALATÉRALE

Les structures Penta ont continué leur modernisation : la coopération technique de la plateforme Gaz a été intégrée dans la coopération politique Penta, tandis que la flexibilité et la mise en place d'un système énergétique pérenne ont été inscrits comme thématiques dans le SG3 Penta. La coopération en matière d'hydrogène s'est poursuivie au sein du SG4 Penta, et les concertations bimensuelles des coordinateurs se sont maintenues.

PROJET PHARE

AGENDA DE RECHERCHE PENTA ET *PROJECT MANAGEMENT OFFICE* (PMO)

Au cours de l'année, plusieurs études ont été attribuées, mises en œuvre et présentées. Il s'agit d'une réalisation concrète de l'ambition du Secrétariat général de fonder la politique autant que possible sur des connaissances et des faits. En voici un aperçu :

- Les conclusions de l'étude pour le projet Vision 2050 ont été présentées aux ministres, et permettent désormais à la coopération Penta de développer une vision commune.
- L'étude Penta Resource Adequacy Assessment methodologies a été présentée avec succès lors d'un événement fort réussi à l'automne. Le projet fournit, entre autres, des perspectives d'action pour mieux estimer la rentabilité des centrales électriques dans les futures études sur la sécurité d'approvisionnement et pour calculer plus correctement l'impact du changement climatique. Ces connaissances enrichiront également les travaux du groupe d'experts dans les années à venir et pourront servir d'exemple dans l'UE.
- Le 18 décembre 2022, l'étude Penta 2050 a été présentée et a fait l'objet d'un premier retour d'information aux ministres Benelux, Penta et de la North Sea Energy Cooperation (NSEC) ainsi qu'au commissaire européen.
- L'étude sur la flexibilité a été lancée et, parallèlement, les résultats préliminaires ont déjà été transmis aux groupes d'experts pour commentaires. La livraison est prévue au premier trimestre 2023.



COOPÉRATION EN MER DU NORD

Avec la déclaration de Dublin du 12 septembre 2022, les ministres de la NSEC ont confirmé leur ambition commune en matière d'éolien en mer pour le développement de la région de la mer du Nord au sens large, ce qui a donné un nouvel élan à la coopération. La crise énergétique actuelle et les besoins importants en énergie renouvelable pour les États riverains de la mer du Nord ont clairement mis en lumière l'urgence d'un déploiement rapide de parcs éoliens connectés au-delà des frontières.

Dans ce cadre, une attention spécifique a également été consacrée aux problèmes de la « chaîne d'approvisionnement » et aux goulets d'étranglement causés par les longs délais de planification et d'obtention de permis.

Le 18 décembre 2022, la NSEC et le Royaume-Uni ont signé un mémorandum d'accord concernant la coopération indispensable en mer du Nord en matière d'énergie éolienne offshore après le Brexit et la poursuite de l'étroite coopération entre la NSEC et le Royaume-Uni.

HYDROGÈNE

Les pays Benelux ont cofinancé et exécuté une étude sur le déploiement d'une dorsale hydrogène (« *hydrogen backbone* ») dans la région du Benelux et les régions voisines, à savoir les Hauts-de-France, le Grand Est, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Rhénanie-du-Nord – Westphalie et la Basse-Saxe. L'objectif étant d'établir un aperçu complet de la quantification et de la localisation de la demande et de l'offre potentielles d'hydrogène et de ses dérivés d'ici 2030 et 2050. La publication est attendue au deuxième trimestre 2023.

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Ce fut une année intense et pleine de défis, émaillée de fréquentes initiatives ad hoc liées à la crise énergétique, et de progrès structurels sur le dossier de la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans la région Penta. En particulier, des démarches ont été entreprises dans le cadre des dossiers en cours sur l'étude sur la sécurité d'approvisionnement et sur la préparation aux risques.

Outre les nombreuses autres concertations de crise prévues, deux concertations ministérielles ont été organisées sur les stocks de gaz, aboutissant à une déclaration politique Penta en avril. L'interprétation conjointe Penta du paquet de mesures d'urgence de l'UE concernant notamment la réduction de la demande en gaz a démarré.

Plusieurs concertations Penta ont eu lieu à un niveau ministériel sur la crise et les analyses nationales et européennes et le 18 décembre 2022, les ministres ont conclu un accord sur l'intégration d'un paragraphe Penta commun sur la préparation aux risques dans les plans nationaux. Sur invitation de la France, un exercice de crise Penta conjoint s'est tenu à Paris, tandis qu'un atelier de suivi a eu lieu à Bruxelles sous la direction de la Belgique.

4.2. ÉNERGIE

L-GAS RISK GROUP

Le groupe de travail « L-gas market Conversion » (gaz à faible pouvoir calorifique, plateforme Gaz) a rempli son obligation d'informer périodiquement la Chambre basse néerlandaise tous les six mois. Il est notamment question de l'avancement de la conversion des réseaux de gaz à faible pouvoir calorifique au gaz à haut pouvoir calorifique en Belgique, en France et en Allemagne, et de la progression de la construction d'une usine de conversion à Zuidbroek afin d'approvisionner le marché en pseudo gaz L lorsque cela est contractuellement requis pour compenser la baisse de production du champ de Groningue. Le groupe de travail a décidé de prolonger ses travaux au moins jusqu'au premier semestre 2023.

Après une première concertation le 15 février 2022, en raison de la guerre en Ukraine, les travaux du L-gas Risk Group ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre le 12 avril 2022, en accord avec la Commission européenne.

RÉSEAU BENELUX D'EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE

En mai 2022, le Secrétariat général Benelux a organisé la première journée Benelux de l'innovation énergétique axée sur l'énergie solaire dans le cadre de ce réseau. Cette journée Benelux de l'innovation énergétique, qui s'est concentrée sur le photovoltaïque, a présenté le Benelux comme la première « région solaire » d'Europe. Le Secrétariat général a élaboré et lancé une infographie à cet effet. La conférence elle-même a montré la puissance d'innovation et le potentiel de ses instituts de connaissance et de ses industries, ainsi que les opportunités que l'énergie solaire peut offrir au Benelux. La journée a été ouverte par et en présence de la ministre belge de l'Énergie, accompagnée de ses homologues néerlandais et luxembourgeois par message vidéo. Environ 120 représentants d'autorités nationales et européennes, d'instituts de connaissance et d'entreprises y ont participé (63 organisations au total).

COOPÉRATION BENELUX-BALTIQUE

À l'invitation de la présidence luxembourgeoise, une rencontre entre les ministres de l'Énergie du Benelux et des pays baltes a eu lieu en juin en marge du Conseil européen de l'Énergie. Un échange animé s'est déroulé sur les défis et opportunités partagés de la transition énergétique tels que l'installation d'éoliennes en mer et les plateformes de données sur l'énergie. Il a été convenu d'organiser une réunion de suivi au niveau des experts sur les deux thématiques.

4.3. UNE UNION BENELUX OÙ IL FAIT BON VIVRE

QUALITÉ DE L'AIR

En 2022, la conférence AIR-HEALTH a été organisée, principalement axée sur la corrélation entre la santé publique et la mauvaise qualité de l'air, et sur les effets de cette dernière. La conférence a permis d'explorer davantage l'alignement des politiques concernant les normes relatives aux poêles de chauffage et une position Benelux sur la révision de la directive européenne 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie et de la directive européenne 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

CONCERTATION DES DRONES ET DES PATIENTS

Les pays Benelux ont poursuivi la concertation avec les pays voisins au sujet de la mise en œuvre du règlement européen relatif aux drones via le groupe de coordination informel « NAARIC » (*National Aviation Authorities Regulation Implementation Coordination*) regroupant vingt pays [AT, BE, BG, CH, CY, DE, DK, FI, FR, LU, LT, LV, IT, NL, NO, PL, RO, SE, SP, UK]. Une attention particulière fut portée sur la disponibilité des drones et du matériel standardisé, de la qualification des télépilotes et de la complexité des processus d'obtention d'une autorisation opérationnelle.

SOINS DE SANTÉ

- La décision e-health du Benelux (Décision M(2020)5 *relative à l'échange transfrontalier de données électroniques à caractère personnel relatives à la santé*) fournit un cadre pour l'échange transfrontalier sûr et efficace de données sur les patients. Cette année, une vue d'ensemble de l'organisation existante de l'échange de données sur les patients dans les États membres a été dressée et les travaux ont commencé pour mettre en place deux projets pilotes afin de tester la décision dans la pratique.
- Mise à jour du rapport Benelux *Soins de santé au-delà de la frontière - Les barrières et opportunités dans le Benelux* : la première partie de la mise à jour a été finalisée cette année. La deuxième et dernière section sera achevée en 2023.
- À la demande des États membres, le fonctionnement de la décision Benelux sur le transport ambulancier entre la Belgique et les Pays-Bas (M(2009)8 et M(2014)1) a été évalué. Il s'est avéré que les problèmes identifiés concernant la liste des hôpitaux autorisés, vers lesquels il est permis de transporter des patients au-delà de la frontière en cas d'urgence, et la révision de la liste « 100 », ne trouvent pas leur origine dans la décision elle-même mais dans la manière dont les services nationaux l'appliquent.
- Une première rencontre a eu lieu dans le cadre de la thématique « découragement du tabagisme ». Cette concertation s'est avérée très utile pour les représentants des ministères de la Santé et des Finances. Il a été convenu d'organiser ces concertations sur une base structurelle à l'avenir, notamment pour étudier la possibilité d'une forme de coopération concrète.

5. UN BENELUX OUVERT

5.1. LA RHÉNANIE-DU-NORD – WESTPHALIE

Les différentes coopérations avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ayant été principalement abordées dans l'aperçu des projets thématiques ci-dessus, un bref résumé est présenté ci-dessous.

CRISE

- Échange régulier entre les centres de crise (tests de communication, questions opérationnelles et stratégiques).
- Accent en 2022 : pandémie (atelier « Lessons learned » sur les questions d'organisation interne, les vaccinations ainsi que l'achat et le stockage d'équipements de protection et de médicaments et perspective d'action commune).
- Atelier en 2022 sur les inondations et les défis météorologiques.

COOPÉRATION POLICIÈRE ET JUDICIAIRE

- Lutte conjointe contre le trafic international organisé de drogues (synthétiques) utilisant la poste et les services de transport ; accent mis sur l'échange d'informations et une image conjointe (analyse des actes criminels et de leur mode opératoire), coopération avec la justice et partenariat avec les sociétés de transport.
- Cybercriminalité : amélioration de la coopération opérationnelle, sous la direction de RNW Open Source Information (Osint), ainsi que Phishing, Ransomware, Dark Web et Digital Forensics sous le pilotage des pays Benelux.
- Lutte contre la pédopornographie : il ne s'agit pas d'un thème officiel du Benelux, mais à l'initiative de la Rhénanie-du-Nord – Westphalie et avec le soutien du Secrétariat général Benelux, un échange informel d'informations entre experts a eu lieu deux fois en 2022.
- Groupe de travail sur la mise en œuvre et le contrôle transfrontaliers des sanctions.
- Participation à d'autres groupes de travail également, par exemple sur des formations communes, des centrales d'appel et l'assistance mutuelle.

CLIMAT/ÉNERGIE

- Hydrogène : la Rhénanie-du-Nord – Westphalie a entre autres soutenu avec ses propres données la préparation d'une étude sur une dorsale Benelux.
- MaaS : mobilité multimodale dans les transports publics transfrontaliers (projet pilote Aix-la-Chapelle – Maastricht) ; en 2023, phase 2 axée entre autres sur la législation relative à la protection des données, l'infrastructure des données, le paiement.
- Promotion de la politique en matière de vélo : le 28 novembre 2022, parallèlement au sommet, une « feuille de route » a été publiée à Bruxelles reprenant des données et les conditions des États Benelux et de la RNW pour la promotion de la politique en matière de vélo. Sur la base de cette feuille de route, les thèmes suivants seront abordés en 2023 : infrastructures cyclables sûres, standardisation des marquages pour vélos, vélos-cargos, atelier « E-bike as game changer ».
- Le réseau Benelux d'expertise en matière d'énergie regroupe les connaissances et l'expertise pertinentes sur la transition énergétique et soutient les coopérations. En 2022, le réseau a rejoint Energy4Climate.
- Qualité de l'air : échange sur les mesures visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques afin de réduire davantage la pollution atmosphérique transfrontalière. Préparatifs en vue de la signature par la RNW de la déclaration Benelux en matière de qualité de l'air.
- Économie circulaire : accent mis sur la valorisation des déchets comme matières premières, sur les plastiques à usage unique et sur les données numériques.

MOBILITÉ DU TRAVAIL

- Portail d'information numérique pour les frontaliers.

5.2. LA GRANDE RÉGION

Sur base du plan annuel et des priorités de la présidence luxembourgeoise, des contacts ont été initiés avec les responsables de la Grande Région. Des sujets pertinents d'un intérêt commun ont été identifiés au niveau technique, en ligne avec le mandat donné de renforcer la collaboration avec les régions frontalières et de développer des synergies d'actions opérationnelles avec la Grande Région.

En ce sens, un rapport comparatif des actions de l'Union Benelux et de la Grande Région a été établi en vue d'un approfondissement coopératif.

5.3. LA FRANCE

Participation à un panel d'experts lors d'une conférence organisée par le Grand Est sur l'importance de l'hydrogène.

5.4. LE CONSEIL NORDIQUE ET LES ÉTATS BALTES

Voir Mobilité transfrontalière des travailleurs > Traité sur la reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur + Énergie > rencontre des ministres de l'Énergie du Benelux et des pays baltes en juin.

5. UN BENELUX OUVERT

5.5. BENELUX : CENTRE D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La Convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale garantit que les partenaires disposent d'une base juridique solide pour leur coopération. Elle a été signée à La Haye le 20 février 2014 et est entrée en vigueur entre les trois pays le 1^{er} janvier 2019. Le Secrétariat général accompagne les structures de coopération existantes et les assiste si des problèmes se posent en raison de réglementations nationales contradictoires. Il aide également à la création de nouvelles structures de coopération. Avec le Groupement Benelux de coopération territoriale, les pays Benelux ont créé le cadre idéal, adapté et flexible pour réaliser les ambitions transfrontalières des autorités locales et centrales.

- **Créer de nouvelles structures juridiques transfrontalières et accompagner les structures existantes**

Après la création réussie de deux grands partenariats GBCT en 2021, aucune nouvelle structure de coopération dotée d'une personnalité juridique fondée sur la convention Benelux n'a été formée l'année dernière. En 2021, avec le soutien du Secrétariat général, les six communes, les deux provinces et les entreprises de la zone du canal de Gand ont poursuivi le développement du GBCT North Sea Port District, remanié en 2021, pour en faire une organisation performante dotée d'une structure et d'un appui. Les communes de Baarle-Nassau et Baarle-Hertog ont également approfondi leur coopération par l'intermédiaire de leur GBCT Baarle, fondé la même année. Plusieurs initiatives se trouvent dans une phase exploratoire en vue de la formation d'une enceinte de coopération structurelle sur la base de la Convention Benelux. Il s'agit, entre autres, de coopérations dans le domaine de la nature et du paysage, ainsi que du marché de l'emploi. Le Secrétariat général apporte son soutien aux autorités, institutions et plateformes de coopération dans leurs initiatives de coopération transfrontalière.

- **Informers les pouvoirs publics et les institutions publiques dans les régions frontalières**

Le Secrétariat général travaille intensivement à l'exploration des possibilités de coopération plus structurée, à la fois transfrontalière et interterritoriale, sur la base de la convention. En outre, il soutient les gouvernements centraux des pays du Benelux dans la concrétisation du contrôle du bon fonctionnement des différentes structures de coopération.

- **Mobiliser une expertise pour les initiatives européennes ou nationales**

Le long des frontières intérieures et extérieures du Benelux, le Secrétariat général participe activement à la gouvernance de la coopération transfrontalière (GROS). Ce faisant, le Benelux est en mesure de proposer ses commissions et groupes de travail comme plateforme pour contribuer à résoudre les goulets d'étranglement, et le Secrétariat général peut apporter de bons exemples d'autres régions frontalières comme modèle de solutions possibles.

5.6. EXTENSION DES CONSULTATIONS FLUVIALES AU SEIN DU BENELUX

Des contacts ont été pris avec la Commission centrale pour la navigation du Rhin et la Commission internationale de l'Escaut en vue d'identifier les synergies possibles entre celles-ci et les concertations existantes telles que le Conseil de l'Escaut et la concertation tripartite sur la Meuse.

- **Concertation tripartite sur la Meuse**

Il s'agit d'une concertation entre les gestionnaires de la navigation dans la région où la Meuse traverse la frontière belgo-néerlandaise. Ces concertations donnent lieu à de nombreux échanges d'informations, notamment sur les grands travaux réalisés de part et d'autre de la frontière et susceptibles d'entraver la navigation. La bonne coordination autour des mesures prises par rapport à la longue période de sécheresse de l'été 2022 a permis de tirer un rendement optimal de ces mesures.

- **Pour le Conseil de l'Escaut**

Le Secrétariat général de l'Union Benelux assure le secrétariat et la présidence du Conseil de l'Escaut. Le Conseil de l'Escaut est l'organe consultatif officiel de la Commission néerlandaise-flamande de l'Escaut (VNSC). Il participe de manière proactive à la préparation de la politique de la VNSC pour le développement d'un estuaire de l'Escaut durable et vital. Sont abordés en particulier l'élaboration d'une Perspective d'accessibilité à long terme et d'une Perspective nature à long terme. L'avancement du vaste programme de recherche de la VNSC est également régulièrement présenté et examiné au sein du Conseil de l'Escaut. À cette fin, plusieurs sessions de partage des connaissances ont été organisées. La base des réunions de la VNSC et du Conseil de l'Escaut est l'élaboration interactive des politiques et la recherche conjointe des faits.

